

Retour sur des événements clés pour comprendre la
situation aux Comores
et les péripéties du colonel Bacar

1975 – 1976

Les référendums

1. "TEMOIGNAGES" DU 17 AOUT 2007.....	2
2. "TEMOIGNAGES" : RETOUR SUR LES EVENEMENTS	
- 2 JUILLET 1975	
- 8 JUILLET 1975	
- 9 FEVRIER 1976	
- 10 FEVRIER 1976	
- 11 AVRIL 1976	
- 13 AVRIL 1976.....	3

1. "Témoignages" du 17 août 2007

"L'aventure comorienne" d'un gouvernement français : les référendums à Mayotte

**Archipel des Comores :
l'origine de la tragédie des kwassas-kwassas**

C'est sur la base de deux référendums illégaux sur le plan du droit international que Mayotte a été séparé de l'État comorien. De plus, les conditions dans lesquelles se sont tenues ces deux scrutins étaient loin d'être sereines et amènent à douter de la sincérité des résultats. Le prix payé aujourd'hui par ces manœuvres néocoloniales d'hier est le drame quotidien qui se joue dans les 70 kilomètres d'océan qui séparent Mayotte d'Anjouan. Le prix est aussi la montée de la violence entre les Mahorais et les autres habitants de l'archipel qui souhaitent séjourner dans l'île aux Parfums.

Le 22 décembre 1974, 93% de la population du Territoire d'Outre-mer des Comores se prononce pour l'indépendance. Le TOM composé de la Grande-Comore, de Mohéli, d'Anjouan et de Mayotte va donc devenir une République indépendante.

Le 27 juin 1975, à Paris, la majorité parlementaire et le gouvernement giscardien changent les règles : puisque dans une des 4 îles, le résultat du scrutin d'autodétermination était différent, un nouveau référendum sera organisé dans les 4 îles, avec une prise en compte des résultats île par île. Le 22 décembre 1974, 35% des électeurs de Mayotte avaient voté pour l'indépendance. Il faut rappeler qu'à cette époque, Mayotte avait une population de 40.000 habitants, alors que le TOM des Comores auquel l'île était intégrée comptait 300.000 personnes.

Dans "Témoignages" du 2 juillet 1975; le Comité Réunionnais pour la Paix voit dans cette décision du gouvernement la volonté «de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'archipel et à l'unité nationale en détachant Mayotte des autres îles, créant ainsi les conditions d'une tension venant justifier une intervention militaire et l'installation d'une base. Ce serait ainsi la troisième base militaire française de l'Océan Indien après Djibouti et La Réunion. Déjà, les prises de position du gouvernement territorial et de l'Assemblée territoriale comorienne ainsi que des manifestations populaires ont démontré que le peuple comorien se rassemblait pour obtenir l'indépendance de l'archipel tout entier et arrêter l'engrenage de la dislocation, de la sécession et de l'agression militaire».

Ce rassemblement comorien se traduit par la déclaration d'indépendance du 6 juillet 1975. Acte confirmé par la proclamation du 24 septembre 1976, c'est ce que reconnaît le droit international.

Le 8 février 1976, le référendum décidé par Paris a lieu à Mayotte où entre-temps, 2.000 opposants au gouvernement français ont été expulsés. Un an avant, 63% des Mahorais avait voté contre l'indépendance, ce score a gonflé pour atteindre 99%.

Un scrutin condamné par l'OUA, et dont le résultat a été obtenu de manière contestable, écrit "Témoignages" du 10 février 1976: «Ils n'étaient que 64% en décembre 1974. Par la grâce de Michel Debré et d'Olivier Stirn, le tableau a pris des couleurs mirobolantes. D'incroyables et d'invraisemblables couleurs. Comme au bon vieux temps des miracles coloniaux. Comme aux pires périodes des triomphes électoraux arrangés par le pouvoir colonial».

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement français va organiser un troisième référendum à Mayotte le 11 avril suivant. La question posée est simple: les Mahorais veulent-ils rester un Territoire d'Outre-mer, oui ou non?

Mais le résultat du vote n'allait pas du tout répondre à la question posée! Un dirigeant de la droite ultra de Mayotte avait en effet décidé de la présence d'un troisième bulletin dans les bureaux de vote. Celui de "oui" au statut de département d'Outre-mer.

Et c'est ce "oui" au DOM qui l'emporta à 79,6%! Résultat, Mayotte devint alors une collectivité territoriale à caractère départemental, puis une collectivité départementale en 2001 après un référendum local en 2000. Aujourd'hui, les kwassa-kwassa sont le résultat de ces manoeuvres qui ont inscrit une instabilité durable dans l'archipel des Comores. Retour à travers quelques articles de "Témoignages" sur ces événements qui ont plongé l'archipel dans une instabilité durable.

Manuel Marchal

2. "Témoignages" : retour sur les événements - 2 juillet 1975 - 8 juillet 1975 - 9 février 1976 - 10 février 1976 - 11 avril 1976 - 13 avril 1976

Dans les pages suivantes, retrouver les articles rappelant les différentes étapes qui ont mené à la séparation de Mayotte de l'Etat comorien.

« C'EST AUX COMORIENS DE DECIDER S'ILS VEULENT PROCLAMER UNILATERALEMENT L'INDEPENDANCE »

... déclare Ahmed Abdallah, président du gouvernement des Comores.

« L'indépendance des Comores sera faite par les Comoriens. C'est à eux qu'il revient de décider, en particulier, s'ils désirent proclamer unilatéralement l'indépendance. Je ne proclamerai pas, pour ma part, l'indépendance unilatérale avant de consulter mes compatriotes, c'est-à-dire l'Assemblée comorienne et les partis po-

litiques».

C'est la riposte du président du gouvernement des Comores, Ahmed Abdallah, au coup de force perpétré le même jour, 27 juin, à Paris, par les députés de droite (UDR et giscardiens), à l'Assemblée nationale française qui a décidé de dépecer le territoire comorien et de mutiler l'indépendance. Les partis de la gauche fran-

çaise ont voté contre ce projet.

L'Assemblée Comorienne a réagi aussitôt. Elle rejette, à son tour, la décision des parlementaires et du gouvernement colonialiste français qui ont pour objectif de transformer Mayotte en base militaire. Cependant, le refus des Comoriens de céder sous la pression, a provoqué une réunion de l'Etat-Major militaire des Forces Armées

Françaises du Sud de l'Océan Indien dans la nuit de dimanche dernier. Michel Debré, Olivier Stirn et la droite UDR et giscardienne, Chirac et Giscard d'Estaing, déchirant le discours prononcé à Phnom Penh par le général de Gaulle renouent avec la politique de la canonique.

Ce n'est pas tolérable, déclare le Mouvement réunionnais de Paix, dans le communiqué publié ci-après :

LE COMITÉ DE PAIX REUNIONNAIS DECLARE :

COMMUNIQUE

La Réunion ne saurait servir de base d'agression contre le peuple comorien

« Le Comité Réunionnais de la Paix considère comme inacceptables les manœuvres actuelles des milieux réactionnaires français visant à dénaturer le sens même de l'indépendance des Comores et à créer une situation extrêmement grave dans la région.

« En effet, les députés de droite, reniant les engagements solennels pris devant les responsables et le peuple comoriens, ont modifié le projet gouvernemental d'accès des Comores à l'indépendance et créé les conditions d'une grave crise dans l'archipel même et dans l'Océan Indien.

« Il s'agit en fait de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'archipel et à l'unité nationale en détachant Mayotte des autres îles, créant ainsi les conditions d'une tension venant justifier une intervention militaire et l'installation d'une base. Ce serait ainsi la troisième base militaire française de l'Océan Indien après Djibouti et la Réunion.

MANIFESTATIONS POPULAIRES

« Déjà, les prises de position du gouvernement territorial et de l'Assemblée territoriale comorienne ainsi que des manifestations populaires ont démontré que le peuple comorien se rassemblerait pour obtenir l'indépendance de l'archipel tout entier et arrêter l'engrenage de la dislocation, de la sécession et de l'agression militaire.

« Encore une fois, les autorités françaises ne tirent aucune leçon du passé, où toutes les tentatives pour diviser les peuples coloniaux se sont soldées par des échecs.

REUNION DE L'ETAT-MAJOR MILITAIRE

« En Algérie, on a dressé les uns contre les autres Berbères et Kabyles. Au Vietnam, la population de l'Annam contre celle de la Cochinchine. A Madagascar, les Mérimas contre les cô-

tières etc.. Toutes ces opérations ont fini par échouer. Et on recommence le même chose aux Comores.

« Dans ce contexte, on veut faire jouer à la Réunion un rôle également inacceptable par notre peuple. Lorsqu'en 1973 les troupes françaises stationnées à Madagascar se sont repliées sur la Réunion, de nombreuses voix se sont élevées, dans notre pays, pour réclamer, d'une part, que les travailleurs et le peuple Réunionnais ne soient pas la cible de ce redéploiement, et, d'autre part, que la Réunion ne soit pas une base d'agression militaire, contre les pays voisins.

« Or, après la campagne d'intoxication menée par un petit groupe fascisant, le G.A.R. (Groupe Action et Résistance) on a assisté ces derniers jours à des préparatifs extrêmement dangereux :

— Oui ou non, l'Etat-Major des Forces Françaises du Sud de l'Océan Indien s'est-il réuni dimanche soir 29 juin 1975 jusqu'à 1 Heure du matin pour envisager cette question ?

— Oui ou non, des légionnaires et des gardes mobiles sont-ils arrivés à la Réunion ?

— Oui ou non, l'infirmerie militaire s'est-elle mise sur le pied de guerre ?

— Oui ou non, le lundi 23 juin, des parachutistes sont-ils partis aux Comores pour participer à des manœuvres ? En sont-ils revenus ?

« Ces événements donnent la mesure de ce qui se trame contre le peuple Comorien et les peuples de notre Région.

« Le Comité Réunionnais de Paix attire l'attention de l'opinion sur la gravité de ces faits et demande que soient respectés l'intégrité de l'archipel, l'unité du peuple des Comores et sa volonté d'accéder à l'indépendance ».

Pour le Bureau
Un secrétaire

Assemblée comorienne proclame l'indépendance immédiate de l'Archipel des Comores

De la longue expérience coloniale française, le gouvernement de Paris n'a tiré aucune leçon. A présent, le voilà engagé dans « l'aventure comorienne ». Il a dû, sous la pression des faits, reconnaître aux habitants des quatre îles (1) de l'archipel de l'Océan Indien — qui ne forment qu'un seul et même pays — le droit à l'autodétermination.

Ce droit, le peuple comorien l'a exercé au cours du référendum organisé en décembre 1974. Il s'est prononcé dans la clarté. A 93%, il a choisi de devenir un Etat indépendant, sans rompre les liens avec la France.

C'est la souveraineté populaire du peuple des Comores que, par un véritable coup de force colonialiste, les députés et les sénateurs U.D.R. et giscardiens ont remis en cause le 26 juin.

Ils ont décidé d'imposer aux Comoriens un projet de Constitution qui sera, ensuite, soumis par référendum « île par île à la majorité des suffrages exprimés ».

Une telle mesure revient à rejeter le choix du peuple comorien d'accéder à l'indépendance et à s'efforcer de tailler en pièce l'archipel afin de perpétuer sur Mayotte, peuplée de 40 000 habitants sur un total de 300 000, la domination coloniale française.

çaise.

Pourtant le 17 octobre dernier, Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM avait déclaré : « Certaines raisons historiques semblent recommander le vote île par île, mais ce serait là, en fait, engager les Comores dans l'aventure... Les Comores seront un Etat fragile... ne les rendons pas plus fragiles encore en leur amputant d'une partie de leur territoire ».

C'est pourtant ce que veulent les hommes de l'U.D.R. avec à leur tête Michel Debré aidé par le « député » Jean Fontaine qui a pour suppléant Paul Julius Bénard, « maire » de Saint-Paul.

C'est ce que refuse le peuple Comorien. Et son gouvernement présidé par Ahmed Abdallah, prenant appui sur l'assemblée comorienne, a décidé de déjouer les manœuvres du pouvoir colonial.

Contre la tentation qu'éprouve le gouvernement français d'intervenir par les armes le comité réunionnais de paix élève la plus vive protestation.

(1) Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte.

La Réunion ne doit servir ni de base de subversion, ni de base d'intervention contre le peuple des Comores ... déclare le Comité Réunionnais de Paix

« Le Comité Réunionnais de Paix qui regroupe l'ensemble des organisations anti-colonialistes de la Réunion et diverses personnalités avait dans une déclaration du 2 juillet indiqué que le Parlement français, reniant des engagements solennels, allait, sous la pression d'un groupe d'ultras, créer aux Comores et dans l'Océan Indien une situation de tension extrêmement grave.

« En mettant en cause l'unité nationale du peuple comorien et l'intégrité territoriale de l'archipel, on allait ainsi à l'encontre de la volonté populaire comorienne qui s'est prononcée à 93 % pour l'indépendance et à l'encontre des déclarations récentes de M. Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, disant qu'il ne fallait rien faire qui puisse « engager les Comores dans l'aventure » et « les rendre » plus fragiles encore en les amputant d'une partie de leur territoire » ; les récents événements ont confirmé ce point de vue.

LA VOLONTÉ DU PEUPLE COMORIEN

« L'Assemblée territoriale des Comores a été accusée par ces ultras à proclamer l'indépendance immédiate, respectant en cela aussi bien la volonté massive du peuple comorien que celle du gouvernement français qui souhaite « l'indépendance dans l'unité ».

« Au moment où se déroule ces événements prévisibles et prévus, on apprend que les troupes françaises sont en état d'alerte.

CALME DANS L'ARCHIPEL

« Malgré la levée de l'état d'urgence en raison même du calme qui règne dans tout l'archipel et de la garantie dont bénéfici-

ent les personnes et les biens des Français résidant aux Comores.

« Au moment où le Mozambique vient d'accéder à l'indépendance, où la date de l'indépendance des Seychelles est fixée, où les îles du Cap Vert en Afrique Occidentale fêtent leur indépendance, il serait impensable que la force soit utilisée pour contrecarrer la volonté populaire comorienne aussi clairement manifestée.

LE DROIT ABSOLU DE CHOSIR SON DESTIN

« A la Réunion, certains Comoriens vulnérables sont manipulés par un groupuscule réactionnaire et fascisant et c'est d'ici que doivent intervenir les gendarmes militaires et les parachutistes.

« Comme à l'occasion du redéploiement des F.F.S.O.I. (1) de Madagascar à la Réunion en 1973, le Comité Réunionnais de Paix déclare solennellement que notre île ne doit pas servir de base d'intervention et de subversion dans les pays voisins.

« Le droit absolu de chaque peuple de choisir son destin doit être respecté. Pour cela et pour empêcher les ultras d'arriver à leur but, le Comité appelle toutes les forces de paix dans notre région et dans le monde à se mobiliser ».

Un secrétaire
J-B PONAMA.

(1) — Forces Françaises du Sud de l'Océan Indien (N.D.L.R.)
Les intertitres sont de la rédaction de « TÈMOIGNAGES ».

Témoignages du 8 juillet 1975

LES COMORES

Le «referendum» de mascarade qui a eu lieu, hier, à Mayotte attire LA CONDAMNATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS par l'Organisation de l'Unité africaine O.U.A.

Dans l'île comorienne de Mayotte, la mascarade du «referendum», organisée par le gouvernement français, a été jouée hier. Mais, les «résultats» ne nous étaient pas parvenus hier soir, au moment où nous mettions sous presse.

De toute manière, ils ne constituent qu'une pérépétie en raison de l'ampleur du problème posé par le colonialisme français qui organise un scrutin truqué et porte atteinte à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Etat indépendant des Comores.

(suite en page 4)

LES COMORES

(suite de la page 1)

Devant la persistance de l'attitude de Paris, le gouvernement comorien a donné aux citoyens de Mayotte la consigne de ne pas participer à une consultation électorale organisée, sur le territoire comorien, par un gouvernement extérieur, pour balayer la volonté de l'ensemble du peuple comorien.

En raison de son action à Mayotte, le gouvernement français vient d'être condamné par le secrétariat de l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.). Celle-ci, le vendredi 6 février, a demandé au gou-

vernement français de retirer «immédiatement et sans conditions préalables, toutes ses forces d'invasion» de l'île Mayotte.

L'INGÉRENCE INADMISSIBLE

Par ailleurs, la communauté des pays africains «condamne vivement la décision de la France d'organiser un referendum à Mayotte».

Elle souligne que ce prétendu scrutin constitue «une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures des Comores». Et elle accuse la France de «démembrer un Etat souverain».

Témoignages du 9 février 1976

LES COMORES

Depuis longtemps le gouvernement français préparait son «referendum» de mascarade sur le territoire comorien de l'île Mayotte. Dimanche dernier, à force de fraudes et de truquages, tout s'est achevé comme un grand carnaval. Une grosse plaisanterie de mauvais goût.

Olivier Stirn voulait qu'une majorité de Comoriens à Mayotte se prononce pour le rattachement à la France. Il y a eu ce qu'il méritait. Une majorité introuvable, vraiment préfabriquée, trop beau pour être vrai: 99,4% des habitants de Mayotte déclarent qu'ils choisissent la domination du colonialisme français au lieu de l'indépendance avec leur concitoyens.

Ils n'étaient que 64% en décembre 1974. Par la grâce de Michel Debré et d'Olivier Stirn, le tableau a pris des couleurs mirobolantes. D'incroyables et d'inraisemblables couleurs. Comme au bon vieux temps des miracles coloniaux. Comme aux pires périodes des triomphes électoraux arrangés par le pouvoir colonial.

Chacun se souviendra, en cette triste circonstance, des crasantes majorités de béni oui-oui acquises, dans les mêmes conditions de fraudes et de truquages, pour la désignation d'une assemblée algérienne aux ordres, de la fabrication de majorités à la façon, à la dévotion de la métropole. Algériens et Indochinois eux aussi, selon les mêmes, réclamaient à cor et à cri de rester Français. Chacun connaît la suite.

UN OUI QUI NE RÉSOUT RIEN

Plus près de nous, Ali Aïef, la marionnette de Djibouti a, lui aussi obtenu

d'écroulante majorité quand il refusait l'indépendance de son pays. Maintenant, le gouvernement de Paris le reconnaît: tout le monde est favorable à l'indépendance.

Même le «Journal de l'Île de la Réunion» est plongé dans la perplexité. En quelques lignes, sur deux colonnes, en petits caractères, il annonce les résultats du «referendum». En page deux, sur quatre colonnes, en énormes caractères, il titre: «Mayotte a donné un «oui» à la France qui ne résout rien». Même lui reconnaît que la politique de Paris crée aux Comores un abcès permanent. Alors....

Témoignages du 10 février 1976

Comores Demain à Mayotte un referendum, où les ultras iront plus loin que Stirn lui-même

Un referendum, un nouveau, aura lieu demain dimanche, à Mayotte (en territoire comorien, il est bon de le rappeler). Les habitants de cette île — pas la totalité puisque plus de 2 000 d'entre eux ont été expulsés — doivent décider s'ils veulent conserver le statut de Territoire d'Outre-Mer ou non. Marcel Henry, gros propriétaire et chef de la scission, a déclaré que dans les bureaux de vote il y aurait un troisième bulletin, destiné à l'option d'un statut de Département d'Outre-mer.

De Paris, pour favoriser ses amis politiques, Olivier Stirn avait laissé libre champ aux ultras pour la sécession. C'est chose faite aujourd'hui plus exactement c'est chose faite provisoirement.

Aujourd'hui, les rôles sont renversés, c'est de Dzaoudzi, que viennent les directives. En bref, Marcel Henry va forcer la main de son maître.

Il est vrai qu'à Paris, on se fait plus discret sur ce referendum. C'est que l'aventure

comorienne d'Olivier Stirn et des ultras de l'UDR n'a rencontré en Afrique et dans les pays arabes qu'hostilité et désapprobation, quand cette politique n'a pas été purement et simplement dénoncée comme un anachronisme.

En définitive, un referendum qui n'est ni plus ni moins qu'une mascarade. Là-bas aussi, les ultras ont eu le feu vert. Voilà pourquoi ce referendum ne sera pas démocratique et n'aura pas lieu dans la sérénité.

Témoignages du 11 avril 1976

Comores

La France ridiculisée Au cours d'un referendum, elle pose deux questions à la population de Mayotte

... QUI REPOND A MARCEL HENRY

De bout en bout, la consultation électorale qui s'est déroulée dimanche dernier 11 avril, à Mayotte a été une opération truquée, un vaste jeu de dupes et un coup de poker, perdu d'avance, d'aventuriers sur la scène internationale.

Chaque élément de la mascarade est à mettre au passif d'Olivier Stirn qui a couvert, incité, officialisé une duperie qui alourdit le dossier de la France, mise en accusation devant les instances internationales: l'Organisation des Nations unies (O.N.U.), l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.) et la Ligue arabe.

Ce «referendum» a donné un résultat inattendu: la population de Mayotte avait à répondre par oui ou par non à la question de savoir si elle désirait que l'île qu'elle habite et qui n'était que l'une des portions d'un ancien territoire d'outre-mer conserve, à elle seule, ou non le statut qui s'étendait jusqu'en 1975 à l'ensemble de l'archipel des Comores.

A 87%, le corps électoral de l'île a répondu à une autre question que celle qui lui était posée et a donc donné une réponse que Paris ne lui demandait pas.

Car le gouvernement français était sensé organiser ce «referendum». Mais, Marcel Henry, son groupe de pression économique et politique dans l'île s'est moqué de l'autorité gouvernementale française: il a posé à la population la question qu'il a estimée bonne à poser. Il a demandé aux habitants de l'île

de se prononcer pour la transformation de Mayotte en département français. Il s'est saisi de l'exercice du pouvoir constitutionnel au nez et à la barbe de Paris qui, décemment, a perdu le contrôle de l'affaire.

Cette inraisemblable situation qui complique à souhait la position diplomatique de la France dans le concert international résulte de la «politique des coups de dés» menée par Olivier Stirn, dans les DOM-TOM.

A force d'en faire, Stirn sombre dans le ridicule. Il doit entériner le principe de la transformation d'une partie du territoire de l'Etat indépendant des Comores, en «département français d'outre-mer».

Dans l'Océan Indien et en Afrique, Olivier Stirn a porté à son sommet le prestige de la France, embourbée dans «l'aventure comorienne».

Témoignages du 13 avril 1976